

Réunion du 27 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 82

Nombre de votants : 88

L'an deux-mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Jean-Pierre CAZALÈRE, Gilles LÉVÊQUE, Alain PÉDEGERT, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Corinne LAMARQUE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, José FLORES, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Patrick GALOPIN, Loïc COUTRY, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Jean-Claude GOUADIN (suppléant de Mme Marie-Christine LUPIET), Nathalie DUPLÉIX, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Pierre ZIEGLER, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Gérard IRIART, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Anita BEUSTE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jean-Jacques SENSEBÉ, Jérôme TOULOUSE, Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Lionel LAHERRERE (suppléant de M. Guy ROMAIN), Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM. Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Alice BENAVENTE (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Daniel PÉDEPRAT (pouvoir à Mme Idelette DEMAISON), Jean-Bernard PRAT, Laurent CHERITI, Nadia BEAUSSART, Frédéric GOUAILLARDOU, Marie-Christine LUPIET, Stephan BONNAFOUX, Corinne CARRIAT (pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Anne-Lise GENNEVOIS (pouvoir à M. Gérard IRIART), Marie DE MORO (pouvoir à M. Jacques LABORDE), Céline LEMBEZAT (pouvoir à M. Emmanuel HANON), Marc PEREZ, Guy ROMAIN, Jean-Jacques LASCABES.

SECRÉTAIRES DE SÉANCE :

Mmes Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 9 - APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT LOCAL DE SANTE 2^{EME} GENERATION POUR LA PERIODE 2023-2028

Rapporteur : Mme Fabienne COSTEDOAT-DIU

Conformément à la loi Hôpital, Patient, Santé, Territoire (HPST) de 2009, l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine a souhaité s'engager de façon volontariste dans la signature de Contrats Locaux de Santé avec les collectivités. Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil privilégié pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé. Il émane d'une démarche concertée entre les acteurs locaux et aboutit à une contractualisation au service d'une politique locale de santé ajustée aux besoins du territoire.

Le CLS s'inscrit dans une approche globale de la santé qui reconnaît l'influence des déterminants de santé : biologie humaine, habitudes de vie, contexte de vie (social, économique, culturel, environnemental, etc.), organisation des soins et d'accès aux soins et à la prévention. Ainsi, les champs d'action du CLS sont divers et concernent la prévention, l'accès aux soins et aux droits de santé, la coordination des acteurs, la santé environnementale, l'accompagnement à la perte d'autonomie.

Le premier CLS pour la période 2016-2019 avait été signé entre l'Agence Régionale de Santé, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, la Communauté de communes du Béarn des Gaves, la Préfecture des Pyrénées-Atlantiques et le Département.

En 2019, l'Agence Régionale de Santé a confié aux deux intercommunalités l'élaboration et la coordination du nouveau Contrat Local de Santé.

Le présent CLS, dit de deuxième génération, est prévu pour une durée de 5 ans, de 2023 à 2028. Il est le fruit d'un travail concerté qui a mobilisé depuis 2020 les acteurs locaux des secteurs de la santé, du social, du médico-social, de l'environnement à travers diverses grandes étapes :

- La réalisation d'un diagnostic quantitatif à l'échelle des 2 intercommunalités qui a permis le recueil de données démographiques, socio-économiques, environnementales ainsi que des données sur l'offre de soins et l'offre médico-sociale ;
- La réalisation d'un diagnostic qualitatif grâce à la contribution de nombreux acteurs locaux (hôpital, services de l'État, du Département, des collectivités, associations, etc.) qui a permis un recueil de besoins locaux en termes de santé et de prévention ;
- La mise en œuvre d'une démarche partenariale et participative qui a mobilisé près de 150 acteurs. Ce travail concerté a permis de prioriser les éléments issus du diagnostic, définir les axes stratégiques et objectifs opérationnels, pour aboutir à l'élaboration du plan d'action du CLS.

Le comité de pilotage assurera la gouvernance du CLS dans sa durée. Il est composé de l'Agence Régionale de Santé, de la Communauté de communes de Lacq-Orthez, de la Communauté de communes du Béarn des Gaves, de l'État, du Département des Pyrénées-Atlantiques, du Centre Hospitalier d'Orthez, du Centre Hospitalier des Pyrénées, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, de Présence Médicale 64, des URPS médecins libéraux et infirmiers, de la CPAM, de la MSA et de représentants des usagers.

Le plan d'action composant le présent CLS se développe autour de 4 axes et est décliné en 24 fiches actions :

- Axe 1 : Accès au soin et coordination :

7 actions pour organiser l'offre de premier et second recours, conforter et stabiliser l'offre de soins, soutenir la démographie médicale, organiser et développer la structuration domiciliaire, améliorer la coordination des structures et professionnels.

- Axe 2 : Accompagner à la perte d'autonomie :

3 actions qui visent à soutenir les aidants et les aidés dans le quotidien, lutter contre l'isolement, accompagner et fidéliser les professionnels de l'intervention à domicile.

– Axe 3 : Prévention et promotion santé :

9 actions pour conforter les dynamiques existantes en matière de prévention et promotion de la santé, les addictions, le dépistage organisé des cancers et développer de nouvelles actions telles que le repérage des violences intrafamiliales ou la formation aux premiers secours en santé mentale.

– Axe 4 : Pour un environnement favorable à la santé

5 actions qui portent sur l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, la lutte contre le moustique tigre, la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne et la prise en compte de la santé environnement dans les pratiques des collectivités.

21 pilotes sont engagés dans le présent CLS : ARS, CPAM de Pau, CD64, CH d'Orthez, CH des Pyrénées, Maison des Adolescents, CEID Béarn Addictions, Dispositif d'Appui à la Coordination, Présence Médicale 64, les SSIAD d'Orthez, d'Arthez, du Bassin de Lacq, les SAAD, CCAS, l'Association d'action sanitaire et sociale Sud Aquitaine/Ets de Coulomme, la MSA Sud Aquitaine, le CRCDC Nouvelle-Aquitaine, l'association Gadjé Voyageurs 64, Association le Souffle 64, les communautés de communes de Lacq-Orthez et du Béarn des Gaves.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** le Contrat Local de Santé Lacq-Orthez Béarn des Gaves 2023-2028 annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer le Contrat Local de Santé et tous les actes qui s'y rattachent pour sa bonne mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée

Pour extrait certifié conforme,

Le président,



Patrice LAURENT

